

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 13 JUIN 2017

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, le Mardi 13 juin 2017 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Yves de CHALENDAR, Maire.

Convocation du 8 juin 2017

Inscrits : 15 –

Présents : 11 -

Votants : 14

Présents : Yves de CHALENDAR – Dominique CHAPPELAND - Agnès DESSAINTJEAN ---
Yvan AUJOGUE - - Joël BOST - - Bruno GOUTTENOIRE – Dominique LE GOFF - Daniel
MARTINEZ - Eliane PEROTTI - Bénédicte PRISSET - Audrey TUM –

Excusés :

(Brice DURAND pouvoir donné à Yves de CHALENDAR)

(Xavier BOUET pouvoir donné à Yvan AUJOGUE)

(Nathalie VIDAL pouvoir donné à Dominique LE GOFF)

Jean-Christophe BOLAC

Absents :

Secrétaire de séance : Joël BOST

1/ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 13 AVRIL 2017.

Le Procès-verbal de la réunion du 13avril 2017 est adopté.

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

2/ ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire rappelle qu'il y a deux sujets relatifs à cette question.

2.1 Horloges astronomiques.

Le principe de la mise en place a été retenu, doit être fixée la modalité de paiement de cette prestation soit :

En une fois : 4.641 €

Soit en 15 ans : 396 € /an sur 15 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE :

- de procéder au règlement de la pose d'horloges astronomiques en une fois

- de l'ouverture des crédits budgétaires nécessaires

Et faire tous actes y relatifs.

DETAIL DES VOTES : POUR : 13 pour 1 contre

2.2 Remplacement des luminaires.

Cette question a déjà été évoquée lors de précédents Conseils, et des précisions devaient être obtenues de la part du SYDER. Le Maire donne la parole à M. LE GOFF.

Ce dernier nous indique que l'information du Syder concernant le remplacement des ballons fluos n'est pas assez précise pour prendre une décision

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE : de reporter sa décision

3/ NOUVEAUX ARRIVANTS.

Le Maire rappelle que la date du 1 septembre 2017 à 18 h 00 a été retenue pour cette manifestation. Il donne la parole à Mme PEROTTI pour préciser différents points quant à l'organisation de cette manifestation.

Le recensement des nouveaux habitants se fera par Mme CHAPPELAND, (les informations de l'urbanisme et les inscriptions à l'école) les convocations seront envoyées autour du 15/08 avec un retour pour le 28/08.

Cette manifestation sera annoncée par le bulletin municipal, elle comportera une découverte du village par l'AOC, la présentation des différentes associations de Jarnioux et un pot de l'amitié.

4/ COUR D'ECOLE.

Le Maire indique que le Conseil d'Ecole a demandé à ce que la cour de récréation de l'Ecole soit agrandie, compte-tenu du nombre d'enfants.

Une extension de la cour de l'école semble possible du côté des « boulistes » avec la pose d'une barrière et d'un nouveau portail.

Ce dossier demande à être précisé.

5/ CANTINE SCOLAIRE.

Le Maire informe le Conseil de l'avancement des études de pré-projet qui sont en cours.

Il est proposé que soit organisé, en liaison avec le CAUE, un concours d'architectes pour l'élaboration des plusieurs projets.

Le nombre de trois maximum est proposé, suite à la visite du site de Rivolet.
Par ailleurs, il est nécessaire d'obtenir des subventions pour financer cette réalisation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE :

- de procéder à un concours de projets architecturaux pour le projet cantine/salle des fêtes.
- de le réaliser avec le concours du CAUE.
- de l'ouverture des crédits budgétaires nécessaires

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE :

- de faire toute demande de subventions utile pour la réalisation de la construction de la cantine/salle des fêtes

DETAIL DES VOTES : UNANIMITE

6/ EMISSION DES TITRES DE RECETTES

Le Maire informe que le Décret n° 2017-509 du 7 avril 2017 a fixé à 15 € le montant minimum des titres de recettes émis par une collectivité.

Cela va entraîner l'obligation de regrouper des factures, notamment Frais de Garderie et NAP, afin d'atteindre la somme de 15 € pour émettre la demande de paiement.

7/ GRATIFICATION POUR LE STAGIAIRE.

Le Maire informe le Conseil qu'un stagiaire M. Thomas CLEMENT a donné toute satisfaction lors de ses trois semaines de stage d'initiation qu'il a effectué sous le tutorat de Cyril.

Le Maire propose de lui verser une gratification de 300 €, compte tenu de la qualité du travail effectué dans le cadre de ce stage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE :

- de verser une gratification exceptionnelle de 300 € à M. Thomas CLEMENT dans le cadre du stage effectué.
- de l'ouverture des crédits budgétaires nécessaires

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

8 /LES RYTHMES SCOLAIRES

Agnès Dessaintjean nous informe des projets du nouveau gouvernement de donner le choix aux municipalités pour une semaine d'école à 4 jours.

Actuellement, aucun décret n'a été publié, le flou existe pour la rentrée prochaine.

Le conseil municipal est consulté, il est favorable à une semaine de 4 jours.

INFORMATIONS DIVERSES

Nouvelle secrétaire de mairie : Elle prendra ses fonctions le 1er juillet 2017.

Circulation au Bois de la Gorge : problème de visibilité, due aux branches d'arbres débordant sur la voie et qui devront être élagués par les propriétaires de ces arbres, la pose d'un ralentisseur a été évoquée.

Collecte des emballages légers : ils ne sont plus collectés à la déchèterie de Theizé.

Tenue du Bureau de vote pour le 2^o tour des législatives. Présentation du planning.

Prochaine réunion du Conseil : le mardi 11 juillet à 20 h 30

Fin de séance à 22 h 30